

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Présents : M. MARCHAND, Mme COCHINARD, Mme MARTIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, M. BLIGNY, M. IRAÇABAL, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, Mme MOREAU, M. LATOURETTE, Mme MASSOT, M. DELFOUR, M. BREUZET, M. BOICHOT.

Pouvoirs : M. CAQUELARD pouvoir à Mr DELFOUR, Mme MAILLET pouvoir à Mme MARTIN, Mme VOEGELIN pouvoir à M. MARCHAND, Mme CHAMAYOU pouvoir à Mme MASSOT, M. DEL REY pouvoir à M. GONDRON, Mme PLATROZ pouvoir à Mme COCHINARD, Mme de BOYER pouvoir à Mr LATOURETTE, Mme FLOUQUET pouvoir à M. BOICHOT, Mme MATHON pouvoir à M. BREUZET.

Absent : Mme SENEPART, M. COMINELLI.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE OUVRE LA SEANCE A 21H.

## 1. Désignation du secrétaire de séance

M. BRAVO-LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

## 2. Approbation du Procès Verbal de la séance précédente

Pas d'observations.

2 abstentions.

## 3. Vidéo protection : positionnement et mission de l'ADTO (assistance départementale pour les territoires de l'Oise)

Monsieur MARCHAND expose l'étude menée en lien avec l'ADTO pour la mise en place d'un réseau de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire. Il observe que les communes voisines se sont équipées. Pour le moment, pas de déport de la délinquance sur Gouvieux, mais il vaut mieux s'en prémunir. Ainsi le réseau prévu couvrira toutes les entrées, en plus de 4 caméras centrales. L'objectif n'est pas le flagrant délit mais un enregistrement conservé 30 jours pour aider la résolution des enquêtes.

Monsieur BLIGNY pose la question de la durée de vie d'une caméra. Monsieur BRICHE lui répond que les rapides progrès technologiques rendent les caméras obsolètes au bout de 5 ans. Madame TREVISSOI demande si le réseau permettra de lutter contre les dégradations sur automobiles. Monsieur MARCHAND souligne que la Mairie n'exploitera pas elle-même le réseau (la Police Municipale n'a pas le droit aux enquêtes) : seule la Gendarmerie est compétente. Monsieur BRICHE complète en indiquant que cette dernière intervient dans le cadre de commissions rogatoires, et que la vidéoprotection impacte bien les délinquants, quels qu'ils soient. Madame MARTIN insiste sur les 30 jours à disposition des gendarmes pour saisine au besoin.

Unanimité.

## 4. Demande de subvention sur le produit des amendes de police

Monsieur MARCHAND indique que la Commune a récupéré la maison derrière la salle des fêtes. Pas question de la démolir mais plutôt d'aménager l'ensemble. Il souligne l'importance de la place disponible au pied du bâtiment : elle permet d'envisager un stationnement, notamment pour le multi-accueil voisin, dans l'idée d'un accès par la salle des fêtes.

Monsieur CHAUVIN indique que la demande de subvention ne comprend pas de ralentisseur car elle porte uniquement sur la voie piétonne. Monsieur BLIGNY s'interroge sur les possibilités de croisement des véhicules. Monsieur MARCHAND lui répond qu'il en existe une à un endroit où la voie s'élargit quelque peu. Il note aussi que les lieux seront classés en zone bleue pour favoriser l'accès au multi-accueil. Madame COCHINARD craint précisément un souci de circulation dense sur une sente empruntée par les écoliers, leurs parents, les enseignants... Besoin sera de bien informer les usagers. Monsieur MARCHAND souligne l'installation d'une zone piétonne tout exprès. Par ailleurs, le projet reste à finaliser. Monsieur BREUZET le questionne sur l'aménagement de l'arrière de la salle des fêtes. Monsieur MARCHAND lui répond que celle-ci n'est pas toute proche : il faudra un petit passage couvert de 10 mètres pour relier les deux bâtiments, sachant que la maison pourrait abriter un logement à l'étage.

Unanimité.

#### **5. Modification des statuts de la CCAC**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se reporter surtout à l'article 4 des nouveaux statuts. Il note que la CCAC représente à ce jour 20% des dépenses de l'ensemble des communes, mais la montée en régime de l'intercommunalité pourrait mener à long terme à leur disparition. En attendant, il souligne un élargissement des compétences de la CCAC. Celle du développement économique pose le problème de la définition de la zone d'activités. Celle de la politique locale du commerce d'intérêt communautaire soulève la question dudit intérêt communautaire (Monsieur le Maire souhaite en exclure les petits commerces). Quant au PLUi, la compétence est devenue obligatoire, mais la Loi permet de ne pas y souscrire, sous conditions précisément remplies pour la CCAC. Pour Monsieur le Maire, tout transfert en matière d'urbanisme doit être précédé d'un débat entre communes pour définir les grandes lignes d'une potentielle action commune.

Monsieur BREUZET s'étonne précisément que le PLUi figure malgré tout dans les nouveaux statuts de la CCAC. Madame MARTIN lui répond que la Loi y oblige, même en cas de dérogation dans le transfert de compétence.

Monsieur le Maire observe que 2 paragraphes se répètent (équipements culturels et aire des gens du voyage). Il suggère par ailleurs de passer à 6 ou 7 communes pour la participation financière à toutes manifestations de communication.

Unanimité avec prise en compte des observations.

#### **6. Délégation de service public d'assainissement : convention provisoire pour l'exploitation du service**

Monsieur le Maire indique que la convention provisoire vaudra jusqu'au 31 décembre 2017, le temps d'achever l'appel d'offres.

Unanimité.

#### **7. Rythmes scolaires : position de la commune**

Monsieur le Maire rappelle la tentative municipale de vrais rythmes scolaires, en jouant sur le quotidien de façon raisonnée et courageuse. Ainsi la Mairie avait-elle ciblée le début d'après-midi, lorsque l'attention des enfants est au plus bas, à l'instar de quelques autres communes. Monsieur le Maire souligne que désormais, la plupart des conseils d'école sont favorables au retour à 4 jours.

Madame Massot pose précisément la question des jours retenus et demande si les temps de repos sont supprimés. Monsieur le Maire évoque un simple retour en arrière, sans pour autant oublier la réforme du samedi du temps de la présidence SARKOZY. Il propose par ailleurs pour le prochain DOB de prendre

en considération les conséquences financières de ce retour en arrière: les 2 points de fiscalité supplémentaires induits par la réforme seront rendus aux Godviciens, en fonction des nouvelles charges que l'Etat imposera à l'avenir. Monsieur BLIGNY prend la parole pour s'assurer que les 4 jours seront appliqués dès la rentrée de septembre 2017, ce qui lui est confirmé par Monsieur GONDRON (automaticité).

Unanimité.

#### **8. Vente de deux parcelles communales cadastrées BI 862 et BI 870**

Monsieur le Maire situe les 2 parcelles derrière le grand mur de la maison du 4 rue Blanche. Elles avaient été acquises en vue d'un relogement à l'époque. Une partie avait été ensuite vendue pour la construction de petites maisons en fond. Seul un bout avait été gardé pour un possible alignement de la voirie, finalement impossible car il est délicat de démolir ledit mur. À noter que l'estimation des Domaines est obligatoire pour toute cession.

Unanimité.

#### **9. Actualisation de la valeur vénale des terrains du lotissement de la Motte Louvet et vente de deux terrains**

Monsieur le Maire expose que la Commune a reçu l'actualisation de l'avis du service des Domaines pour la valeur vénale des terrains de la Motte Louvet en date du 21 juin 2017. Elle est estimée à 210 000€ pour chaque lot. Il informe que deux propositions à ce prix ont été émises pour l'achat des parcelles cadastrées : BD 533 correspondant au lot C et BD 534 correspondant au lot D. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter les deux offres et de donner délégation à lui-même ou à Monsieur GONDRON pour la signature des actes notariés correspondants.

Unanimité.

#### **10. Projet de PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) : avis de la commune**

Monsieur le Maire expose le nouveau projet de PPRI au Conseil (il ne s'agit pas d'une actualisation). La principale conséquence porte sur la constructibilité. Le PPRI détermine précisément 2 zones : urbaine (la construction est possible, avec adaptation aux enjeux) et naturelles (la réduction des aléas induit l'inconstructibilité). Monsieur le Maire indique quelques erreurs le long de l'avenue de Toutedoie (la zone urbaine entre la Nonette et l'Oise est inondable : l'usine de Toutedoie est donc à remettre en zone naturelle, sans doute en zone d'expansion des crues ; plus loin, vers la propriété Ammar, la zone naturelle n'est pas justifiée : à passer en zone urbaine (elle est d'ailleurs en zone UB au PLU).

Monsieur LATOURETTE demande si le Conseil peut voter la modification du plan, ce que Monsieur le Maire confirme. Monsieur BREUZET le questionne à son tour sur la légitimité de conserver la constructibilité telle qu'établie. Monsieur le Maire lui confirme l'inversion de la proposition. Monsieur BREUZET en conclut que des propriétaires pourraient ainsi voir leurs terrains rendus inconstructibles. Monsieur le Maire lui répond que seule l'usine sera réellement touchée, ce qui n'est pas le sujet pour Monsieur BREUZET. Madame COCHINARD souligne que la future zone naturelle comme envisagée par la modification suggérée au Conseil est déjà urbanisée. Monsieur le Maire souligne pour sa part que toute une partie droite classée en UB au PLU est à garder en zone urbaine. Il accède par ailleurs à la requête de Monsieur BREUZET de disposer de la copie du plan modifié d'ici au 21 juillet.

Unanimité.

## 11. Modification du PLU (plan local d'urbanisme) :

Monsieur le Maire expose les 4 propositions de modifications soumises à enquête publique, plus 1 suggérée par le commissaire enquêteur (UCa 6). Ces modifications sont en définitive mineures : elles portent sur des explicitations, des adaptations de la règles aux circonstances locales, etc. La plus importante se situe du côté de la Roselière.

Unanimité

## 12. Débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Monsieur le Maire informe que le PADD est le document d'orientation du PLU.

Il s'agit ici d'une présentation des orientations générales du PADD définies avec le cabinet INGETER. Le vote aura lieu plus tard, avant la mise à enquête publique lors de l'arrêt de projet du P.L.U. comprenant l'ensemble des pièces : PADD, diagnostic et enjeux, futurs plans de zonage, règlement et annexes. Une discussion est prévue jusqu'à l'arrêt en septembre. Ce jour, il est seulement question d'une présentation, avec 4 orientations soumises au Conseil Municipal pour être débattues.

Une modification doit être apportée au titre « Créer une ville plus fonctionnelle » : à remplacer par « Rendre la ville encore plus fonctionnelle ». À revoir aussi les symboles de la carte n°1 avec le cabinet, pour plus de lisibilité (le Conseil donne son accord sur la légende, pas sur sa matérialisation). Monsieur le Maire suggère par ailleurs « Développer le caractère multifonctionnel de la ville », en lieu et place de « Créer une ville multifonctionnelle », ainsi que l'expression « Contribuer par une politique de l'habitat au renouvellement de la population ».

Madame COCHINARD observe qu'il est proposé de « Mieux utiliser le parc de logements en autorisant la division de logements dans le secteur du centre-ville ». Elle rappelle qu'il faut maintenir de grands logements susceptibles d'accueillir des familles avec 2 ou 3 enfants et les T5 sont parfaits pour cela. Monsieur le Maire explique que l'ambition communale est aussi de préserver les familles à Gouvieux, il faut donc bien encadrer la densification pour préserver des logements pour les familles notamment mais aussi pour éviter les conflits d'usages liés aux vues, aux difficultés de stationnement entre autres. Monsieur le Maire apprend par ailleurs à l'assemblée que le logement est actuellement l'objet d'une étude approfondie, dont la présentation en Conseil est à venir prochainement.

Monsieur BREUZET l'interroge sur la légitimité de cette étude, à savoir son lien au PADD. Monsieur le Maire lui répond que ses orientations feront l'objet d'un développement dans un document complémentaire à annexer au PADD. Monsieur GONDRON profite de la présentation pour informer le Conseil d'un 2<sup>ème</sup> contact pour les troglodytes, en bonne voie de concrétisation (installation envisagée d'un orfèvre).

Monsieur le Maire poursuit en soulignant que 40% des activités sont directement liées à la population (elles en sont dépendantes). Il met par ailleurs en exergue le besoin d'enfourer les réseaux, notamment rue de Lamorlaye. Madame Massot signale le problème des rues en sens unique où les vélos circulent dans les deux sens sans avertissement des automobilistes, ce qui peut être dangereux. Monsieur le Maire acquiesce, mais Gouvieux n'est pas concernée pour le moment, contrairement à Chantilly (zones 30).

Une attention particulière doit être portée à la gestion des réseaux pompiers et des bornes. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose aussi plus d'humilité via la formule « ne pas accroître l'imperméabilisation des sols, si possible la réduire ». Il note de plus que Gouvieux n'est pas trop concerné par le fléau du bruit, qui se concentre vers la gare, si on omet les pavés et les ralentisseurs. En fait, un des principaux problèmes de la ville est la rapidité de la construction des terrains, lorsqu'ils sont constructibles, tant la pression foncière est forte.

Madame MOREAU s'enquiert des terrains argileux. Monsieur le Maire lui répond que seule la zone comprise entre l'église et la rue de la Tannerie est concernée. Il avait d'ailleurs à une époque réalisé un

vaste dossier de déclaration en catastrophe naturelle pour les habitations de ce secteur et obtenu le dédommagement des habitants concernés.

Monsieur BOUDET le questionne pour sa part sur les prévisions d'urbanisation à terme. Monsieur le Maire lui indique que les orientations du PADD doivent être déclinées dans la phase opérationnelle du PLU. En ce sens, il émettra prochainement des propositions concrètes, à citer éventuellement d'ores et déjà dans le PADD : terrain de la rue Blanche (type Marignan, ciblant les personnes âgées), ex-EDF (petites maisons pour les jeunes), côté Roselière (26 logements), une autre opération menée par Oise Habitat (à 5 ans) ... Sur le plan des activités économiques, le Maire remarque que plusieurs terrains importants sont actuellement en vente : terrain face à pizza Napoli, écurie PEASE (passée en activité économique), MINOUI. Les discussions avec des promoteurs économiques sont en cours à leur sujet (notamment avec la Fondation de Rothschild) mais les projets proposés sont trop souvent de l'habitat déguisé. On attend également les études pour le site du Clos du Roy. Monsieur le Maire souligne enfin la nécessité de favoriser le parcours résidentiel sur la commune (aux différentes étapes de la vie).

Madame MARTIN pose la question de l'identité agricole du territoire, notamment le développement de l'agriculture biologique. Monsieur le Maire souligne le travail actuellement réalisé sur le bio, en lien avec le PNR : les terres ciblées permettraient l'installation d'un ou deux exploitations (maraîchage et élevage). Le bio pourrait faire l'objet d'une orientation. D'autant que des commerces spécialisés sont aussi dans le viseur de la Mairie. Décision est ainsi prise d'ajouter les deux dans le texte.

Monsieur IRACABAL cite l'exemple de Grenoble qui a inséré le critère de valeur des sols dans son PLU. Pour Monsieur le Maire, Gouvieux n'a pas ce problème. Il serait d'ailleurs compliqué d'imposer aux grands agriculteurs de coter leurs terrains.

Monsieur DELFOUR s'émeut des troubles apparus du côté de la rue Blanche : prière en plein air, barbecues, rodéos sauvages... Il pose dès lors la question de la prévision de logements sur le vaste terrain municipal en friche où se déroulent toutes ces manifestations inopportunes. Monsieur le Maire lui répond que l'échéance sera précisée en septembre. En attendant, il insiste sur le fait que la promotion ne sera probablement pas communale : l'opération envisagée est trop lourde, avec 3 ou 4 blocs type Marignan, jusqu'à 70 logements. Mais la Municipalité imposera un cahier des charges strict (distance au voisinage, stationnement des logements et de la ville...). Madame COCHINARD demande si l'aire de stationnement sera incluse dans cette opération. Non selon Monsieur le Maire, mais un travail sur les trottoirs et le carrefour avec la rue Paul Bert sera mené, pour garantir le stationnement (école, commerces...). À inscrire au PADD que l'élaboration du cahier des charges doit commencer.

Monsieur IRACABAL souhaite connaître le lien entre le PADD et la réflexion sur les 13 ilots verts. Monsieur le Maire propose de développer la question des ilots verts dans PADD : pas une analyse mais une référence, en donnant les critères d'appréciation des ilots verts (ilots étudiés un par un sous l'angle de l'intérêt général, paysager). Il s'agit de développer la stratégie d'évolution et l'horizon temporel sans nécessairement émettre d'objectifs en matière de logement.

Monsieur IRACABAL évoque par ailleurs les verrues urbaines. Monsieur le Maire souhaite les citer dans le PADD (ex station épuration, usine SITO, LEQUERREC, sauf DMG en cours de reprise et de restructuration...).

Monsieur BREUZET souhaite précisément une volonté plus affichée de les traiter. Monsieur le Maire acquiesce en listant tout ce qui est incongru. Une intervention en la matière est possible via les contraintes du PLU, et la détermination d'Opérations d'Aménagement Programmé dont il faudrait d'ailleurs annexer une petite liste des terrains susceptibles de faire l'objet d'une OAP ultérieurement et par voie de modification du PLU. Monsieur BREUZET cible par exemple l'ex-capsulerie, qui dénote dans l'habitat : il prône la logique d'un ensemble proche de l'habitat. Monsieur le Maire parle de plusieurs projets inaboutis. Il aborde la possibilité d'une cité d'artisans. Ici, la réflexion est à mener en prenant en compte toutes les problématiques liées au voisinage (bruit, flux...). Il suggère justement plusieurs considérants à mettre dans la notion de site à requalifier (meilleure expression que « verrues »). Monsieur GONDRON intervient pour souligner le besoin de sauvegarder l'architecture XIXème.

Madame COCHINARD indique que les terrains rue Blanche derrière le parking de la brasserie n'ont pas été évoqués. Le Maire indique qu'une OAP est en cours de définition pour ces terrains mais qu'ils pourraient être pris en compte à ce titre.

Monsieur le Maire conclut sur un processus itératif et évolutif jusqu'à septembre. Une fois le PADD ajusté, la délibération logement lui sera annexée après débat. Une fois soumis à l'enquête publique, la modification restera possible, mais uniquement sur la base des observations recueillies au cours de ladite enquête.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire clôt le débat sur le PADD.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.